

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **COMRADE***

*de la société SHARDA EUROPE b.v.b.a  
enregistrée sous le n°2016-0511*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 13 septembre 2017,*

*Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines par les métabolites du cyproconazole ne peut être exclu,*

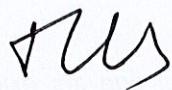
*Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,*

**La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas autorisée** en France.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	COMRADE
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SHARDA EUROPE b.v.b.a Jozef Mertensstraat 142, 1702 DILBEEK BELGIQUE
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	80 g/L - cyproconazole 200 g/L - azoxystrobine
<b>Numéro d'intrant</b>	207-2016.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 22 NOV. 2017



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>15103231</b> Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un manque d'essais résidus. L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			
<b>00106011</b> Avoine*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un manque d'essais résidus. L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			
<b>15103214</b> Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			
<b>15103221</b> Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			
<b>15103205</b> Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un manque d'essais résidus. L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			
<b>15103208</b> Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1 L/ha	1/an	42
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison de l'absence d'éléments permettant d'estimer le risque de contamination des eaux souterraines.			